L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MARDI MATIN, 26 MAI 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. MARDI, 26 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Hoffman, Marks & Co., au No. 144 de la rue St-Louis,—meubles, glaces, ustensiles de cuisine, etc., etc.

Par Hoffman, Marks & Co., à leurs salles de vente, chaussures pour hommes, femmes, demoiselles et enfants.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et brodequins.

Nous appelons l'attention des détaillants de marchandises sèches sur la vente par le shérif, qui aura lieu demain à 10 heures et demie a. m., au Magasin Rouge No 1, entre les Marchés. La vente se continuera les jours suivants.

Les marchandises offrent une grande variété et seront vendues par lots. L'occasion est favorable pour les acheteurs.

SPECTACLES.

Mardi, 26 Mai.

SALLE GRUNEWALD.—Grand Concert.

Nécessité d'une Prompte Organisation des Conservateurs.

Les conservateurs de la Nouvelle-Orléans savent, quand ils le veulent, s'organiser et donner leur vote d'une façon compacte et solide. Ils l'ont prouvé, en 1868, lors de l'élection présidentielle en votant comme un seul homme pour Seymour et Blair; et en 1872, en donnant aux candidats de la Fusion 24,000 voix. Mais, malheureusement, une fois le scrutin fermé, ils se débandent et retournent à leurs affaires particulières, et c'est une œuvre herculéenne que de les réorganiser à nouveau, tandis que leurs adversaires ne licencient jamais complètement leurs forces et les tiennent toujours en haleine.

Les républicains, il faut bien l'avouer, déploient pour garder le pouvoir qu'ils ont usurpé, une activité et un zèle dignes d'une meilleure cause. Non contents de stimuler l'ardeur de leurs soldats, par la réorganisation des clubs, ils cherchent à se renforcer par l'adjonction de nouveaux auxiliaires.

Nous avons déjà dit quelques mots du mouvement qui a pour objet d'entraîner les membres de l'ancien club d'Orléans dans une défection générale, et nous n'avons pas appris que les comités conservateurs aient tenté la moindre démarche pour arrêter ce mouvement, ce qui serait facile, ce nous semble, par la persuasion, car le club d'Orléans se composait de citoyens honnêtes, industrieux et bien intentionnés et leur présence dans le camp radical nous paraîtrait une anomalie étrange.

Si les clubs conservateurs, après les élections de 1868 et de 1872, eussent maintenu leur organisation, ils eussent pu empêcher une grande partie des abus et des vols commis par le régime radical. Et actuellement, encore, s'ils étaient organisés, ils pourraient servir à protéger les propriétés contre les entreprises nocturnes et les citoyens paisibles contre les attaques des voleurs de grand chemin et contre les brutalités que se permettent les sbires de Kellogg envers les habitants de la Nouvelle-Orléans, qui sont véritablement considérés par les carpet-baggers métropolitains comme des sujets de province conquise.

Il est véritablement triste d'avoir à enregistrer des faits tels que ceux que nous avons relatés dans notre numéro de dimanche. La proclamation de M. Kellogg et l'inaction des citoyens ont encouragé ceux qui croient que cette population supportera, désormais, sans bouger, tous les méfaits et tous les outrages.

Toutes ces considérations militent en faveur d'une réaction prompte et énergique. Il est temps que les citoyens se consultent, s'entendent et se préparent à jeter les bases d'une vaste organisation pour la défense de leurs droits politiques et en même temps pour leur protection réciproque.

Nous voyons avec plaisir que le second ward vient de donner l'exemple de l'action. Les électeurs sont convoqués pour une réunion qui aura lieu mercredi soir. Les citoyens du second et du troisième district resteront-ils en arrière?

Ce que nous voudrions voir, ce n'est pas une agitation tapageuse, car on y fait plus de bruit que de besogne, mais bien, une organisation s'opérant sérieusement, tranquillement, par wards et même par îlets, organisation qui permettrait aux conservateurs d'être prêts pour toutes les éventualités.

Le salut des intérêts, le soin de la dignité et de l'honneur et la protection des personnes, non moins que la revendication des droits et des libertés politiques confisqués, font un devoir à tous les citoyens honnêtes de la Louisiane de s'unir dans un énergique effort pour mettre fin à un régime oppresseur et aux scandales qui en sont la conséquence.

THE ENQUIRER-SUN.—Voici un excellent journal conservateur, publié à Columbus, Georgie, et que l'on peut se procurer à la Nouvelle-Orléans chez C. C. Haley, 19 Commercial Place, et 158 rue Poydras. Le numéro du 24 mai que nous avons sous les yeux contient un article de fond sur la Louisiane et les "Etats de l'administration du Sud," et une correspondance de la Nouvelle-Orléans qui contient de curieuses révélations sur Kellogg. L'*Enquirer-Sun* sera un autre auxiliaire pour la presse indépendante de la Nouvelle-Orléans qui n'est pas nombreuse.

CONCERT DE MLLE EMMA FAIREX.—Il y a quelques années que nous avons entendu Mlle Fairex à la Nouvelle-Orléans. Nous nous rappelons qu'elle avait une fort belle voix. Depuis, elle a pris des leçons à Paris, avec M. Delle Sedie, baryton renommé et excellent professeur, et il y a quelque temps elle faisait partie de la troupe de la Lucca à la Havane. Mlle Fairex n'est donc plus une débutante, c'est une artiste. Nous aurons du plaisir à l'entendre de nouveau et nous pensons que les personnes qui l'ont applaudie à ses débuts, se feront un devoir d'aller ce soir donner un nouveau témoignage de sympathie à la jeune et jolie cantatrice, qui, par parenthèse a eu pour premier professeur notre maestro G. Curto. Le concert de Mlle Fairex se donne ce soir à huit heures à la Salle Grunewald.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE "CRESCENT."—Cette compagnie poursuit le cours de ses succès. On verra par un exposé de situation publiée plus loin, qu'elle offre encore cette année un dividende de 25 pour cent. à ses assurés. On sait cependant que l'année a été malheureuse assez généralement, et pour avoir su se ménager un tel surplus, il a fallu que la compagnie ait conduit ses affaires avec une habileté particulière. Son actif, en y comprenant $60,160 50 de réassurance en cours de collection, s'élève à $552,640 22.

GUÉRISON DE L'EPILEPSIE.—Nous appelons l'attention sur l'annonce du Dr. P. Jegou qui possède, dit-il, un moyen infaillible de guérir radicalement l'épilepsie.

Prenez vos billets avant le 30
Prenez vos billets avant le 30
Prenez vos billets avant le 30
Prenez vos billets avant le 30
Prenez vos billets avant le 30
C'est le grand jour du tirage
C'est le grand jour du tirage
C'est le grand jour du tirage
C'est le grand jour du tirage
C'est le grand jour du tirage.

Le *Cincinnati Beer Saloon*, 32 rue Royale est le modèle des salons de rafraîchissements. La grande salle est ornée d'une fontaine qui y entretient une fraîcheur agréable, et les consommateurs peuvent en outre, quand il leur plaît, se réfugier sous les ombrages du délicieux jardin qui fait partie de l'établissement.

—On annonce l'arrestation de M. Trencin du Mersan, qui se disposait à lancer l'affaire de l'Exposition universelle de 1875

MORT DE L'ABBÉ FERREC.—Nous avons le regret d'avoir à annoncer la mort inattendue de M. l'Abbé J. C. Ferrec, vicaire de la Cathédrale, qui s'est noyé, hier après-midi, vers trois heures et demie, en se baignant dans le lac. Son corps a été retrouvé et exposé à la Cathédrale.

M. l'abbé Ferec était âgé de 35 ans et s'était fait aimer de toute notre population franco-louisianaise par la grande aménité de son caractère.

C'était un des deux prêtres qui ont bravé la terrible épidémie de Shreveport pour aller porter aux malades et aux mourants les secours de la religion.

Ce triste accident prive notre communauté d'un homme généreux, loyal et franc, et le diocèse catholique d'un bon et digne prêtre.

L'enterrement aura lieu cette après-midi, à quatre heures, et les restes mortels de l'abbé Ferrec seront accompagnés au lieu du repos éternel par un imposant cortége d'amis.

BIRDS IN SUMMER TIME.—La maison M. Elie, 151 et 153, rue du Canal, nous a envoyé un exemplaire d'une jolie valse portant ce titre et composée par M. Auguste Davis. Avis aux pianistes.

C'est samedi prochain
C'est samedi prochain
C'est samedi prochain
C'est samedi prochain
C'est samedi prochain
Que se tire la Loterie
Que se tire la Loterie
Que se tire la Loterie
Que se tire la Loterie
Que se tire la Loterie.

Au *Cincinnati Beer Saloon*, No 32 rue Royale, les liqueurs sont toutes de choix et de qualité supérieure. Quant au *lager*, nous dirons simplement aux consommateurs: Allez et goutez. Après cette dégustation d'épreuve, ils deviendront les habitués de la maison.

LE CHEMIN DE FER DE MOBILE.—Nous prévenons les voyageurs et les amateurs d'excursions que la Compagnie du chemin de fer de Mobile fait partir tous les soirs à 4 heures, un train express de nuit. Cette voie est la plus courte de toutes pour aller à New-York et à tous les points du nord et de l'est. Vous pouvez sur cette ligne avoir les chars Pullman pour tout le trajet et aller à St-Louis, Louisville et autres lieux avec deux changements de moins que par toute autre voie.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

L'Affaire de M. Avegno.

L'attention du grand jury va être appelée sur l'affaire de M. Avegno, dont le cas doit être, d'un autre côté, soumis au bureau de police. Nous avons été étonné du silence gardé par nos confrères de la presse sur cet outrage, qui nous paraissait, cependant, mériter leurs commentaires tout autant que le cas du capitaine espagnol qui les a tant occupés. N'ont-ils d'indignation et de sympathie que pour les criminels étrangers envers lesquels la police agit irrégulièrement? ou bien trouvent-ils tout naturel qu'un citoyen, natif de la Nouvelle-Orléans, qui paie d'assez fortes contributions, soit arrêté sous un prétexte ridicule, bousculé et frappé à coups de pied par des officiers de la police de M. Kellogg, quand il se promène tranquillement à quelques pas de sa demeure?

Nous espérons qu'ils rompront cet étrange silence et que nous ne serons pas les seuls à demander que justice soit faite.

Cette affaire fournira au grand jury une occasion toute naturelle de faire une enquête au sujet des habitudes de brutalité reprochées si souvent à la police à l'égard des prisonniers.

L'agent qui frappe un prisonnier devrait être expulsé immédiatement. Mais comme le bureau de police n'est pas disposé à la sévérité envers ses instruments électoraux, il n'y a que le grand jury qui puisse remplir à l'égard des prisonniers le rôle qu'une société nouvelle vient de s'attribuer à l'égard des animaux.

M. Avegno se propose de publier dans les journaux un exposé complet de son affaire. L'affidavit qu'il a fait préparer porte des accusations très graves contre les officiers de police dont il a eu à se plaindre.

HONNEUR A LA POLICE SECRÊTE.

Les agents Devereaux et Smith tuent un bandit notoire.

Les agents Devereaux et Smith viennent de rendre un service signalé à notre communauté, en tuant l'un des bandits les plus dangereux qui aient pris la Nouvelle-Orléans pour le théâtre de leurs exploits depuis plusieurs années.

Ces deux officiers ont droit à nos éloges et à nos remerciements.

L'exemple qu'ils ont donné servira à terrifier tous les voleurs qui avaient pu jusqu'à présent exercer avec impunité leur coupable industrie.

Messieurs Devereaux et Smith ont agi avec autant de vigueur qu'aurait pu le faire un comité de vigilance bien organisé. De cette façon, Munson Alexander,—c'est le nom du coquin,—ne recommencera plus jamais ses déprédations. Si on l'avait enfermé au pénitencier, il se serait échappé, ou M. Kellogg l'aurait gracié. Maintenant, c'est bien fini pour lui. Il est mort et personne n'aura le pouvoir de le ressusciter.

Munson Alexander était le frère de Ben Alexander, qui a été arrêté il y a quelques jours, et le compère de Smith, alias Bowman, qui a été capturé samedi par l'agent Pierson. C'était lui qu'on accusait, avec ce dernier, d'avoir commis le vol si extrêmement hardi dans la grocerie de M. Phelps.

Quand Ben Alexander, son frère, a été arrêté par les agents Devereaux et Harris, Munson Alexander était présent, mais il avait réussi à s'esquiver, non sans avoir tiré plusieurs coups de pistolet sur les deux officiers, et il avait déclaré qu'il tuerait le premier policier qui oserait l'aborder.

Ayant eu connaissance de ces menaces, Messieurs Devereaux et Smith s'étaient armés de fusils de chasse chargés à chevrotines, avant de se rendre à une maison habitée par une sœur du bandit, rue Freret, entre Jackson et Joséphine, où ils essayèrent le trouver.

Dimanche matin, vers trois heures, Munson Alexander est sorti et il a rencontré les deux agents de police de sûreté qui l'attendaient.

En l'apercevant, ceux-ci lui ont crié de s'arrêter, mais, le misérable, au lieu d'obéir, s'est mis à courir, sortant, en même temps, un pistolet de sa poche.

L'un des deux gardiens de la paix a tiré alors un coup de fusil en l'air pour l'effrayer; mais voyant que le bandit gagnait du terrain, sans vouloir se rendre et s'apprêtant au contraire à se servir de ses armes, ils l'ont ajusté et ont fait feu tous les deux à la fois. Munson Alexander est tombé, criblé de chevrotines, et quand messieurs Devereaux et Smith sont arrivés à lui, il n'existait plus.

Son corps a été transporté à la station de police de la rue Rousseau, où le coroner a tenu une enquête.

UNE BONNE PRISE.

Bordelois, l'associé de Bertin, capturé.

Bordelois, le compagnon de chaîne de Pierre Bertin, qui s'était échappé avec celui-ci du pénitencier de Baton-Rouge, il y a trois semaines, est encore une fois en lieu de sûreté.

C'est le capitaine Rey, de la police métropolitaine du quatrième precinct, qui a réussi à mettre la main sur ce voleur notoire, et nous devons dire, à sa plus grande gloire, qu'il a réhabilité quelque peu par ce coup d'éclat, le corps auquel il appartient.

Ayant appris de bonne source que Bordelois avait établi momentanément ses pénates dans une maison sise rue Toulouse, entre Roman et Prieur, le capitaine Rey s'est rendu à l'endroit désigné, dimanche matin, avec un détachement de cinq hommes.

Laissant quatre de ses agents dans la rue, pour garder les quatre coins de la bâtisse, le capitaine est entré avec le cinquième dans la maison.

Il a surpris Bordelois, qui déjeunait tranquillement avec quatre autres locataires.

Le coquin, qui n'aime pas l'uniforme des officiers de police, et pour cause, s'est hâté de prendre la poudre d'escampette, au lieu d'obéir à une sommation qui lui a été faite de se rendre sans condition.

Le capitaine Rey l'a poursuivi. Ils ont passé tous les deux, l'un suivant l'autre, par une fenêtre d'abord et ensuite pardessus une barrière. Enfin, Bordelois, sentant qu'il était trahi par le sort, et voyant le capitaine armer un pistolet, avec l'intention bien évidente, de lui loger une balle dans le corps, s'est constitué prisonnier sans trop de mauvaise grâce, et s'est laissé conduire à la station de police du quatrième precinct.

Un reporter de l'*Abeille*, apprenant l'arrestation de ce bandit, s'est rendu au cachot où il est enfermé, et lui a fait demander la faveur d'une entrevue.

Bordelois a reçu notre représentant avec la plus grande politesse, et a paru très disposé à engager la conversation.

Il a commencé par faire les plus grands éloges du capitaine Rey et a déclaré que celui-ci aurait pu le tuer, puisque lui, Bordelois, un prisonnier en rupture de ban, se sauvait, au lieu de s'arrêter, comme il en avait reçu l'ordre. Un autre, a-t-il dit, aurait profité certainement de cette occasion; aussi, il se prétend l'obligé du capitaine, et loin de lui garder rancune, il lui a voué, au contraire, une reconnaissance à toute épreuve.

Bordelois est âgé de vingt-trois à vingt-quatre ans. Sa taille, un peu au-dessus de la moyenne, est bien prise, et il a une figure très intelligente.

Il est français de naissance, et dit que son désir est de quitter ce pays, où il a commis trop de petites peccadilles, pour aller vivre comme un honnête homme dans son pays natal.

Il a raconté à notre reporter, qu'étant employé dans une forge au pénitencier de Bâton-Rouge, il avait obtenu une lime, et il s'en est servi pour scier les barreaux de son cachot. Ce travail lui a coûté plusieurs nuits. Il a prêté ensuite son instrument à Bertin et à deux autres de ses compagnons d'infortune.

Ils sont sortis du pénitencier tous les quatre, l'un après l'autre, passant devant un gardien qui tenait un fusil chargé à la main. Ce brave homme ne les a pas reconnus et les a pris pour des visiteurs, parce qu'ils avaient eu la précaution de peindre leurs vêtements.

Si cette histoire est vraie, et nous n'avons pas lieu de douter de la véracité de M. Bordelois, il faut que l'honnête gardien en question ait eu la vue bien basse.

Notre reporter ayant eu l'indiscrétion de questionner le prisonnier au sujet de son ami Bertin, celui-ci l'a prié de ne pas l'interroger sur ce point, parce qu'il aurait le regret de lui refuser une réponse.

Il a déclaré positivement qu'il ne trahirait pas Bertin, quoiqu'il eût la certitude qu'il avait été, pour sa part, victime d'une trahison.

Les lois de l'amitié, a-t-il dit, sont sacrées, et si l'on prend jamais son camarade, ce ne sera pas grâce à lui.

Notre reporter, touché de l'élévation des sentiments de M. Bordelois, l'a salué en lui souhaitant le bonjour, et ainsi s'est terminé cet aimable entretien.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS.

Les prisonniers de la paroisse Grant.

La cour est entrée en séance, à dix heures, avec le juge Woods au fauteuil;

Pinckney Smith, un témoin de couleur, a raconté une petite histoire qui n'est pas trop invraisemblable.

Il était à Colfax pendant la bataille. Aussitôt que les nègres eurent abandonné leur première barricade pour se retrancher dans la maison de cour, il s'est enfui à travers champs. Il a été poursuivi par deux blancs armés qui l'ont arrêté.

L'un d'eux a voulu le tuer; mais Pinkney ayant déclaré qu'il ne se trouvait là que parce que les nègres l'avaient forcé de les suivre, le second blanc a intercédé en sa faveur et il a été épargné. On l'a conduit à une petite masure où étaient déjà d'autres prisonniers. M. Cruishank, l'un des accusés, est venu le trouver et lui a dit qu'on le mettrait en liberté, s'il consentait à incendier la maison de cour à l'aide d'une torche.

Il a fait comme on le lui prescrivait, et on lui a permis de se retirer.

Un nègre du nom de White a été le second témoin.

Il a déclaré qu'on l'avait fait prisonnier après que la maison de cour eut été incendiée et qu'on l'avait gardé avec d'autres nègres jusqu'à la nuit. Alors, on avait voulu le tuer; mais lui, pas si bête, avait couru de son mieux et avait ainsi échappé à la mort. Pendant qu'il fuyait, et sans regarder derrière lui, il avait vu,—ayant, sans doute, des yeux dans le dos,—que l'on fusillait tous ses autres camarades.

La nuit était très sombre et il n'a pas tourné la tête; cependant, il a pu voir distinctement, à cinq cents yardes de lui, à peu près, tomber plusieurs de ses compagnons d'armes.

D'autres témoins, tous des descendants de Cham, sont venus débiter leur petite tirade à sensation et la Cour s'est ajournée.

Ce matin, les témoins cités par la défense seront entendus.

Tentative de suicide.

Un homme de couleur du nom de Green Curtis, appartenant à la police métropolitaine, a voulu se suicider samedi soir, en se tirant un coup de pistolet à la poitrine. La balle est entrée en biais et n'a fait que traverser la peau pour aller se loger dans le bras gauche de Curtis. Elle a été extraite sans difficulté par un chirurgien qui a été appelé.

Il paraît que Green Curtis est adonné à la dive bouteille, et que lorsqu'il a levé le coude trop souvent, il devient extrêmement jaloux, car ce vaillant métropolitain est en puissance de femme. Il lui est arrivé souvent en pareil cas de caresser les épaules de sa tendre moitié avec son bâton de police.

Samedi soir, il est allé à un bal, et sa femme, de son côté, s'est absentée pour faire quelques visites dans le voisinage.

En rentrant au logis conjugal, Mme Green Curtis a trouvé son maître et seigneur, raisonnablement ivre, qui l'attendait dans la cour.

Craignant une scène, et probablement des coups, elle s'est précipitée dans la maison et s'est enfermée à double tour, laissant son mari dehors.

On comprend qu'un pareil traitement était bien fait pour inspirer des idées de suicide; aussi, Green Curtis, à qui la colère et le whiskey avaient fait perdre complètement l'usage de ses sens, a tiré un revolver de sa ceinture et l'appuyant sur sa poitrine a fait feu.

Il n'est pas mort, cependant, comme nous l'avons déjà dit, et la blessure qu'il s'est faite ne présente aucune gravité.

Dégrisé et repentant, l'agent de M. Badger promet de ne plus attenter à sa vie, désormais, car il pourrait bien ne pas se manquer une seconde fois. On n'a pas tous les jours la même chance.

Secours pour les Inondés.

Les souscriptions reçues hier à la mairie pour les victimes de l'inondation se montent à $2,485.95; ce qui porte le montant total des fonds de secours à $143,763,21.

Voici la liste:

Par l'entremise de l'honorable Havenmeyer, maire de New-York, à M. John Phelps, président du Cotton Exchange	$1,535 00
Département du Revenu Interne des Etats-Unis	53 95
F. F. Frey, de New-York	250 00
L. B. Lewis, de Shreveport	12 00
Joseph Boisseau, de Shreveport	200 00
Hon. H. M. Spofford, de Pulaski, Tennessee	240 00
D. B. Whithock & Co, de New-York, par Folger & Co, de la Nouvelle-Orléans	100 00
James H. Simpson & Co. de Columbus Texas	50 00
Mme H. Kinchoff, Nlle-Orléans	15 00
W. H. Johnston	5 00
Seconde Eglise Presbytérienne Allemande	5 00
Total	$2,485 95

Incendie d'une Eglise.

Hier matin, entre trois et quatre heures, le feu s'est déclaré dans l'église presbytérienne, sise rue St-Antoine, près Roman, dans le Troisième district.

En quelques minutes, la bâtisse entière a été enveloppée par les flammes et complètement détruite, malgré les efforts des pompiers. Trois maisons basses appartenant à M. William Green, M. Edward Forman, et John Vincent ont été consumées également.

Les pertes totales sont évaluées à $4,000, couvertes à peu près par des assurances pour $2,000.

On a lieu de croire que le feu est l'œuvre d'un incendiaire.

Encore un Incendie.

Vers sept heures, hier matin, le feu s'est manifesté dans une maison, rue Decatur No. 357, occupée par M. Fillsbury qui y tient un café. La bâtisse a été considérablement endommagée, mais, les pertes, qui peuvent être évaluées à $900, sont couvertes par une assurance.

Un cas de cruauté.

Hier matin, vers neuf heures, un homme du nom de J. T. Burns, demeurant rue Remparts, près Commune, a été arrêté pour avoir maltraité de la façon la plus cruelle un petit garçon de couleur nommé Marshall Lewis, âgé de dix ans.

Burns a été enfermé à la station du premier precinct.

TEMPERATURE.—25 mai 1874.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	78	26
12 M.	89	32
3 P. M.	90	33
6 P. M.	82	28

Il y aura dans quatre jours
Beaucoup d'heureux à la Loterie
Il y aura dans quatre jours
Beaucoup d'heureux à la Loterie
Il y aura dans quatre jours
Beaucoup d'heureux à la Loterie
Il y aura dans quatre jours
Beaucoup d'heureux à la Loterie
Il y aura dans quatre jours
Beaucoup d'heureux à la Loterie.

On trouve maintenant partout de la bière à 5 cents le verre, mais elle est le plus souvent médiocre. Au *Cincinnati Beer Saloon*, 32 rue Royale, c'est du vrai *lager* à la température de glace. Avis aux consommateurs.

—Dans un pensionnat, le professeur L. L. explique les premières notions du style; il montre que la rencontre de deux *a* est désagréable à l'oreille et qu'il faut l'éviter avec soin:

—Donc, ajoute-t-il comme exemple, au lieu de dire: *Je vais à Amiens*, dites plutôt *Je vais à Perpignan*.

La Loi sur les Loteries.

Voici le texte de la décision rendue par le juge Atocha, de la Cour Supérieure criminelle, sur une demande d'*habeas corpus*, basée sur l'inconstitutionnalité de la loi qui impose une amende de $25 à ceux qui vendent des billets de loteries non autorisées.

Le demandeur, dans sa pétition, expose qu'il est "illégalement privé de sa liberté et détenu par le gardien de la prison de paroisse, en vertu d'un ordre émis illégalement et à tort par l'hon. A. H. McArthur, juge de la première cour de police municipale pour violation des dispositions de la loi No 9 de l'Assemblée générale de l'Etat de la Louisiane, passée à la session de l'année 1874, et en vertu de laquelle une amende de $25 a été imposée, ou, à défaut de paiement, un emprisonnement de cinq jours dans la prison de paroisse a été prescrit; le demandeur demande à être mis en liberté par les raisons suivantes:

Primo: Que la loi est inconstitutionnelle, parceque:

1. Le titre n'exprime pas l'objet de la loi.
2. Le jugement par juri est refusé.
3. Les pouvoirs judiciaires sont conférés, en contravention avec l'article 94 de la Constitution.

Secondo: Que la loi No 9 est une tentative, par la Législature, de mettre en vigueur, par des procédures criminelles, des droits particuliers douteux.

Il convient d'examiner ces raisons dans l'ordre où elles sont présentées.

Le titre de la loi est comme suit:

"Loi relative à la vente sans permission de billets de loterie dans la ville de la Nouvelle Orléans et conférant aux cours de police le pouvoir de la supprimer."

Le titre d'une loi a, sans aucun doute, pour but et pour objet de donner une connaissance raisonnable de l'objet de la loi; si cela est accompli la disposition constitutionnelle est observée. Demander ou attendre plus nécessiterait que le titre contînt une définition spécifique de chaque disposition de la loi, ce qui serait simplement absurde. Le titre de la loi ne doit pas être strictement interprété; s'il énonce l'objet de façon à le faire comprendre par des hommes raisonnables, il satisfait à la Constitution. "Municipalité No. 3 vs Michoud, 6 A. 605; City National Bank vs Mahan, 21 A. 752, 23 A. 745, 21 A. 694; 24 A. 88. Il est si évident que le titre de la loi dont s'agit, en exprime raisonnablement l'objet, qu'il me semble qu'une discussion n'est pas nécessaire. On ne peut prétendre qu'il y ait ambiguïté dans les termes.

Toute personne d'une intelligence ordinaire, en lisant le titre, ne peut manquer de comprendre que la loi a pour but de statuer contre la vente de billets de loterie sans licence, et de faire observer l'interdiction par l'action des cours de police, ce qui entraîne nécessairement l'imposition de quelque pénalité. Je conclus que l'objection au titre est sans raison.

L'objection suivante est que la loi refuse le droit de jugement par juri, garanti par la Constitution. L'article de la Constitution invoqué ici est le même que celui qui se trouve dans la Constitution des Etats-Unis et dans les précédentes constitutions de cet Etat, presque dans les mêmes termes.

Le sens et l'intention de cet article ont été le sujet de fréquentes interprétations dans cet Etat. L'Etat vs. Gutierez, 15 A. 190; L'Etat vs. Noble, 20 A. 325. Dans le Vermont, la disposition constitutionnelle est semblable à celle de cet Etat, avec une légère variation dans l'expression, mais toujours avec le même sens; et, dans cet Etat, il a été reconnu comme dans les décisions de notre Etat précitées, que la disposition n'a pas eu pour objet son application aux petites contraventions contre les règlements de police de l'Etat. L'Etat vs Collin, 27 Vert., 318; in re Dougherty, 27 Vert., 325. De sorte que c'est un principe bien établi qu'il peut y avoir des cas dans lesquels un jugement par juri peut ne pas être accordé, sans qu'il y ait violation de l'article de la Constitution sur le sujet.

Une grande partie des clameurs à propos de la sainteté du privilège du jugement par juri, vient du fait, que, dans le but d'éluder des pénalités, les plus minces violations d'ordonnances de ville ou de règlements de police, sont transformées en délits. La Constitution ne se réfère qu'à ce qui est à proprement parler un délit ou un crime. La loi No 9 ne crée ni délit, ni crime; elle interdit l'exercice d'un certain trafic dans les limites de la ville de la Nouvelle-Orléans, si on ne s'est pas conformé aux conditions qui ont pour objet de protéger les droits garantis par l'Etat à certaines parties.

Jusqu'aux plaidoiries, sur le retour du mandat, j'avais supposé que le droit d'une législature d'Etat de décréter des règlements de police, n'était plus une question discutable après les décisions des cours suprêmes des Etats-Unis et de cet Etat; et je trouve en me référant aux autorités, que ma supposition était correcte, Diamond vs Cain, 21 A, 309; L'Etat vs Fosdick, 21 A, 256; Les affaires des abattoirs, 16 Wall, 62; compagnie du chemin de fer vs Fuller, 17 Wall, 568. Dans la dernière affaire, la Cour Suprême des Etats-Unis, parlant d'un règlement de police, répète et adopte le langage employé dans l'affaire de Gibbon vs Odgen 9 Wheaton, 1, comme suit: "C'est un règlement de police, et, comme tel, fait partie d'une immense masse de législation qui embrasse tout ce qui, dans le territoire de l'Etat, n'est pas rendu au gouvernement général, et qui peut être très avantageusement exercé par les Etats eux-mêmes." On ne peut mettre en question le droit d'une législature d'Etat d'établir des règlements de police pour tout ou partie du territoire de l'Etat.

Quant à la question de savoir si les dispositions de la loi No. 9 constituent un règlement de police, je vais l'examiner en relation avec l'objection que la loi confère des pouvoirs judiciaires, en contravention à l'article 94 de la constitution de cet Etat.

Le premier paragraphe qui est la seule portion de l'article en discussion à ce moment, est ainsi conçue: "Aucuns pouvoirs judiciaires, excepté en qualité de magistrats instructeurs dans les affaires criminelles, ne sera conféré à des officiers autres qu'à ceux mentionnés dans ce titre, excepté ceux qui pourront être nécessaires dans les bourgs et les villes; et les pouvoirs judiciaires de ces officiers ne s'étendront pas au-delà de la connaissance des affaires soulevées par les règlements de police des bourgs et des villes dans l'Etat."

En lisant cet article pour la première fois, l'impression est que la prohibition est très générale, et qu'elle restreint dans de très étroites limites l'autorité de la législature à conférer des pouvoirs judiciaires à aucun officier existant ou créer autres que ceux nommés dans l'article IV de la Constitution; mais après un examen attentif, le sens et l'objet de l'article paraissent parfaitement clairs. Cet article signifie ni plus ni moins que la législature n'aura pas le pouvoir de conférer juridiction pour juger des cas dans les quels des personnes sont accusées de crimes, à des officiers autres que ceux mentionnés dans le titre IV de la Constitution, mais elle permet expressément de conférer juridiction pour juger les violations des règlements de police.

L'expérience m'a enseigné que l'erreur généralement commise dans l'interprétation de l'article 94 de la Constitution est semblable à celle qu'on commet à l'égard de l'article 6. Ceux qui tombent dans cette erreur, confondent les délits et les crimes avec les violations des règlements de police; car si l'argument que les magistrats de police ne peuvent disposer sommairement des *cases* soulevés par les règlements de polices tels que ceux qui sont définis dans l'article No 9, est bon, alors la juridiction assumée par eux, en vertu de tout règlement de police ou de toute ordonnance, est en contravention avec l'article 94 de la Constitution.

Je crois que la distinction que je fais sera considérée comme logique par tous ceux qui examineront la question. Une violation de la loi n'est pas nécessairement un crime.

Mon attention ayant été appelée sur une décision rendue par le juge de la Sixième Cour de District, dans une affaire semblable à celle qui m'a été soumise, j'ai étudié ce décret avec soin. J'avoue que j'en ai commencé la lecture avec la prédisposition de soutenir la décision du savant magistrat, car j'ai le plus grand respect pour son opinion sur les questions de droit, mais je le dis à regret—les décrets qu'il a cités m'ont fait arriver à une conclusion qui diffère entièrement de la sienne. Dans la citation de l'opinion de M. Dillon sur les corporations municipales, il est fait une distinction qui semble avoir échappé au juge. Voici les termes:

"Sous le terme général d'ordonnances on a quelquefois inclus tous les règlements qui gouvernent une corporation, y compris les chartes spéciales et les lois locales (*by laws*). La même autorité dit encore: d'après Lord Coke, le mot by ou bye signifie lieu habité; de là vient que un by-law en Angleterre, ou un by-law ou ordonnance, dans ce pays-ci, peut être défini une loi des habitants de la corporation ou des districts, faite par eux-mêmes ou le corps autorisé—différant en cela de la loi générale du pays ou de celle de l'Etat." Il est donc évident qu'un "statute regulation" et un "by-law" ne sont pas la même chose. Une législature ne fait pas des by-laws, mais elle peut établir des règlements de police.

L'article 94 de la Constitution ne dit pas qu'il fera les règlements de police dont il est question dans l'article; il définit seulement le pouvoir de conférer juridiction qui peuvent être revêtus des officiers créés par la législature,—c'est-à-dire le pouvoir d'adjuger définitivement, de décider sommairement—dans des cas qui se présenteront sous l'empire des règlements de police des villes. Mais il ne prohibe pas l'établissement de règlements de police par la législature; bien plus, dans l'affaire Diamond contre Cain (21 A. 319), il a été décidé expressément que la Constitution laisse au pouvoir et à la discrétion de la législature tout ce qui se rattache à la ville et à la police,

Une loi de la législature ne devrait pas être déclarée inconstitutionnelle, à moins que cette inconstitutionnalité ne puisse être l'objet d'un doute. (21. A. 694 et les autorités sont citées). Je n'ai aucun doute sur la constitutionnalité de la loi No 9, mais si j'en doutais, je me prononcerais pour la loi en vertu de la décision qui vient d'être citée.

On se base en second lieu sur ce que la loi No 9 est, de la part de la législature, une tentative de faire prévaloir, à l'aide de procédures criminelles, des droits précis qui sont douteux. Je ne vois pas de valeur à cette assertion. La Cour Suprême de cet Etat a dans deux décisions, (23. A., 743, 24 A., 88) maintenu le monopole du tirage de billets de loterie en faveur d'une compagnie.

En échange du monopole et des privilèges accordés, l'Etat reçoit quarante mille piastres par an; il est tenu de protéger les droits et les privilèges qu'il accorde, de veiller à ce que ceux-ci ne soient pas enfreints, et, à cet effet, il peut faire des lois générales ou locales. A mon avis, la seule partie qui ait un droit quelconque de se plaindre de ce que la loi se rapporte à la Nouvelle-Orléans seulement, est la compagnie de loterie pour la protection de laquelle la loi a été adoptée. La loi No. 9 impose des restrictions à la compagnie, car elle seule peut vendre des billets, à moins qu'elle n'accorde des licences à d'autres. La loi ne prive personne du droit de vendre des billets de loterie, elle exige seulement que ceux qui désirent en vendre le fassent de manière à maintenir les droits et les privilèges de la compagnie possédant le monopole; cela semble équitable.

Si la concession faite à la compagnie est valide (et j'ai démontré que la plus haute autorité l'a déclaré tel) ce serait agir contrairement au bon ordre et à la bonne foi publique que de l'enfreindre. Une mesure qui la protège est une mesure qui maintient l'ordre public et prévient des infractions moins importantes; c'est donc un règlement *bona fide* de police.

Je ne peux conséquemment pas accorder la demande qui m'est faite; j'ordonne que le demandeur soit conduit en prison par le shérif et qu'il y reste en vertu du décret du juge de la première cour municipale de police.

20.

Relevez le Système—Le grand objet, dans les cas d'indigestion, accompagnés de dérangements du foie, des intestins et des nerfs, est de mettre l'estomac en état de dissoudre promptement et sans peine, les aliments soumis à son action. Cela est accompli et au delà, par l'usage quotidien des Amers de Hostetter, (Stomach Bitters.) Il faut en prendre une dose avant chaque repas. Le bon effet en sera vite apparent. La perte de muscles, de force et d'énergie que cause ordinairement la dyspepsie, sera arrêtée. La transmutation de la bile à la peau cessera, et ce fluide cathartique passera dans les boyaux et contribuera à les tenir libres. Chaque organe en rapport avec l'estomac sera fortifié et régénéré. Les cribles de l'estomac en recevront une favorable influence, aussi bien que le foie le canal alimentaire et les pores. Enfin, toute l'organisation sera remise en état de résister au mal et de le terrasser. Si la médecine est prise régulièrement et avec persistance, le résultat que nous avançons est certain.

Il a l'intention de faire ce qu'il dit.

Si des preuves aussi fortes que celles de l'Ecriture Sainte et aussi nombreuses que les grains de sable du bord de la mer étaient produites pour établir que le propriétaire du "Catarrh Remedy" du Dr. Sage parle sérieusement et a l'intention de *faire ce qu'il dit* quand il offre une récompense de $500 à quiconque porterait à sa connaissance un cas de catarrhe que ce remède ne pourrait pas guérir, il y aurait encore des sceptiques et des vieilles perruques qui crieraient: "*charlatanisme! charlatanisme!!*" La chose est impossible, ajouteraient-ils, car le Dr. Homespon a décidé que le catarrhe est incurable. Qu'est-ce que le Dr. Homespon? C'est le bon vieillard qui croit honnêtement et qui persiste à déclarer que la terre n'est pas ronde ou sphérique, qu'elle est platte et ne tourne pas, attendu que si elle était ronde tout l'eau coulerait du réservoir du Deacon Homspon; mais la science a démontré clairement que le Dr. Homespon a tort quand il suppose que la terre est platte et stationnaire; elle prouve également, tous les jours, qu'il n'est pas moins dans l'erreur à l'endroit de la curabilité du catarrhe. Il a été prouvé, de manière à ne laisser aucun doute dans les esprits, que notre monde *se meut* et que la science médicale *est progressive*. Des milliers de personnes qui ont eu recours au "Catarrh Remedy" du Dr. Sage déclarent qu'il triomphe du catarrhe.

On le trouve dans toutes les pharmacies.

(Extrait du Catskill Recorder du 15 nov., 1872.)

Un remède.

Nous signalons à l'attention des lecteurs l'annonce du "Catarrh Remedy" du Dr. Page. Ils savent que nous ne recommandons jamais le charlatanisme, sous quelque forme qu'il se présente. Bien des médicaments patentés sont offerts au public par des individus qui abusent de sa confiance, mais ayant pu juger, dans notre famille et ailleurs, de l'efficacité du remède du Dr Page dans les cas de catarrhe, nous n'hésitons pas à la déclarer précieux. Le propriétaire pourrait obtenir à Catskill un grand nombre de certificats.

26mai—6f. v.&c.

Décédé hier à trois heures et demie de l'après-midi, le Rév Père JEAN CHARLES FEREC, à l'âge de trente-cinq ans, vicaire de l'église Cathédrale St-Louis. Ses funérailles auront lieu aujourd'hui mardi, à quatre heures et demie de l'après midi.

Décédé ce matin à 1 heure et demie, à l'âge de cinquante quatre ans, JULES CAMPS ex. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de sa famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi à 5 heures précises. Maison mortuaire, rue Hopital entre Bourbon et Dauphine.

Clergé St-Louis.

De la part de sa famille.

Décédée, à la Nouvelle-Orléans, samedi 23 mai 1874, à l'âge de vingt-neuf ans, Dame TELCIDE COECOU DELAREAU. Le *Meschacébé* de St-Jean-Baptiste est prié de reproduire. 26mai—1t

Décédé, dimanche, 24 mai, à 11 heures et demie du soir, à sa dernière résidence, No. 93 du Louisiana Avenue, ALEXANDER MAGNUS STRECK, âgé de 69 ans.

Avis.

UNE personne de couleur nommée JOANNAH MOOR, âgée de quatre-vingt-quinze ans et demeurant au No 102 de la rue Toulouse, s'est éloignée de chez elle, Vendredi dernier, vers sept heures du matin, et n'a plus reparu. La personne qui l'aurait recueillie chez elle est priée de la ramener à sa fille Lucende, à la résidence ci-dessus désignée. Dans le cas où elle n'aurait été recueillie par personne, sa fille, sera heureuse de recevoir de ceux qui l'ont vue, des informations qui pourront aider à la retrouver. 26mai—1f

Bureaux du New-Orleans City Rail Road Company.—No 124 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 23 mai 1874.—Avis.—La jonction des lignes du Pont du Bayou et de la Levée, par une double voie dans la rue de l'Esplanade, étant complète, le service régulier commencera DIMANCHE, 24 du courant, à 5 heures du matin. C'est là une nouvelle facilité offerte aux personnes qui désirent se rendre aux jardins Magnolia, au Jockey Club, aux Fair Grounds, au marché français, aux cours, aux ferries, aux hangars à sucre, au bureau de poste, &c.

Cette ligne passe à un îlet de la gare du chemin de fer Pontchartrain, à l'angle des rues Champs Elysées et Décatur.

C. C. LEWIS, Secrétaire. 24mai—6f

AVIS. La Société des Musiciens

DE la Nouvelle-Orléans donnera une grande fête Musicale d'été, au JARDIN MAGNOLIA, le 30 mai, à 8 heures du soir. Il y aura un beau bal. L'entrée sera au complet. Prix d'entrée—50 cents.

Par ordre du Président, CHAS. L. PEETZ, Secrétaire. 24mai—6f.

Avis.

APRES une pratique à la Nouvelle-Orléans de vingt-cinq ans, je me suis décidé, en considération de la triste condition des affaires, à donner des consultations **gratuites à tout le monde** dans les cas suivants: No 178 rue Baronne, encoignure Girod, de 10 à 12 heures a. m; No 41 rue Annonciation, près rue Delord de 1 à 2 heures p. m; coin Canal et Bourgogne de 3 à 4 p m.

DR. B. MAAS, 189 Canal. 24 mai—1m

Guérison radicale de l'Epilepsie. (Remède Secret.)

M. P. JEGOU, Docteur en Médecine, déclare qu'il est le seul dépositaire d'une poudre qui guérit radicalement l'Epilepsie, la Folie Epileptique, l'Hystérie, la folie Hystérique et la Chorée ou danse de St. Guy. Afin que le public ne puisse avoir aucun doute sur ces guérisons étonnantes, le Dr. P. Jegou s'est mis à la disposition des Docteurs de l'hôpital de Charité et de ceux du bureau de Santé pour traiter gratuitement, à l'hôpital, les malades atteints d'Epilepsie. Un paquet de cette poudre a été déposé entre les mains du chef du bureau de Santé pour constater qu'elle n'est pas dangereuse.

Ce médicament précieux a été employé en France, avec le plus grand succès, pendant plus de vingt ans, et les preuves les plus positives en ayant été données, le Dr. P. Jegou a cru rendre un service à l'humanité en se chargeant de faire connaître les effets merveilleux de cette poudre.

Consultations gratuites de 12 h. à 2, et de 5 h. à 7, à la pharmacie de M. F. Clavel, encoignure St. Pierre et Dauphine.—Paiement après guérison radicale. 24mai—1m

BONNE OCCASION! GRANDE REDUCTION.

Faïence, Porcelaine, Verrerie, Articles de Ménage, au No. 36 rue du Camp

ON M. J. B. VINET invite ses connaissances et amis à venir s'assurer par eux-mêmes, de la réalité du fait avant de faire leurs acquisitions ailleurs. PAUL J. CHRISTIAN. 24mai—6f.

A Louer,

UNE belle chambre garnie au premier étage avec balcon, No. 76 rue Dumaine entre Royale et Bourbon; on donnerait aussi la pension au besoin. Possession immédiate et prix modéré. S'adresser au No. 76 rue Dumaine entre Royale et Bourbon. 24mai—2f.

Demande D'Emploi.

UN jardinier horticulteur désire trouver une place en ville ou à la campagne. S'adresser au No 60 de la rue des Ursulines chez M. Fréderick. 24 mai—3f

VINGT-CINQUIÈME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1874:—

Primes d'incendie	$219,708 23	
Primes de mer	46,335 38	
Primes des rivières	134,551 35	
		$400,594 96
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		$319,532 [illegible]
Pertes payées et évaluées:		
Sur risques d'incendie	$80 455 14	
Sur risques de mer	28,477 23	
Sur risques de rivières	47,334 47	
	$156,261 99	
Taxes, escompte au lieu de participation, intérêt du capital, dépenses, escomptes, etc	100,564 08	
		256,831 07
Bénéfice net		$62,702 46
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Effets à recevoir	$37,630 51	
Prêts sur bons et hypothèques	72,028 66	
		$109,659 17
Prêts sur actions, sur demande	128,201 85	
En caisse	[illegible]	
		202,033 54
Propriétés foncières		118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres		162,021 50
Réassurance en voie de recouvrement		60,160 50
		$652,619 28

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 22 mai 1874.

W. E. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, un DIVIDENDE de VINGT CINQ pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 23 juin prochain, aux assurés qui y ont droit.

—DIRECTEURS—

Thos. A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	A. G. Ober,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
P. N. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer,	Jos. B. Wolfe,
R. B. Post,	E. T. Torian,
Edward Pilsbury,	Jno. E. King,
Chas. E. Slayback,	Frederick Camerden,
David Wallace,	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone.

24 mai—

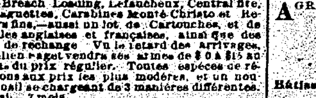

Avis aux amateurs de chasse.

Mr JULIEN SAGET prévient le public et messieurs les chasseurs, qu'il vient de recevoir de sa manufacture le plus beau specimen d'armes à feu qu'il ait encore reçu. Ces armes sont de différentes qualités et assortiments, savoir: Breach Loading, Lefaucheux, Central fire, et à Baguettes, Carabines Monte Christo et Revolvers fins,—aussi un lot de Cartouches, et de Capsules anglaises et françaises, ainsi que des pièces de rechange. Vu le retard des arrivages, M. Julien Saget vendra ses armes de $ 0 à $15 au dessous du prix régulier. Toutes espèces de réparations aux prix les plus modérés, et un nouveau fusil se chargeant de 3 manières différentes.

10 mai—3 mois.

Demande.

ON DEMANDE un homme marié et sa femme. Le mari doit s'entendre à tenir en bon état chevaux, voitures, buggies et harnais. Sa femme devra s'occuper des travaux en général d'une maison. On leur accordera des appointements libéraux; mais ils doivent être bien recommandés.

S'adresser au No. 256 rue du Canal. 19mai—m

Demande de place.

UNE Veuve sans enfants, et pouvant fournir les meilleures recommandations, désirerait se placer comme dame de compagnie dans une famille qui s'absenterait cet été.

S'adresser par lettres aux initiales G. L. bureau de l'*Abeille*. mai—5f.

A la Renommée des Sirops.

73....Decatur....73

NOUVELLE-ORLEANS.

Grande réduction de prix. Sirop au jus de fruits garantis.

GROSEILLE, FRAMBOISE, FRAISE, LIMON, ORGEAT, VANILLE, ANANAS, SALSEPAREILLE, VINAIGRES FRAMBOISES, ETC., ETC.

10 mai, 4m—3 P.S.

Montgomery White Sulphur Springs.

L'OUVERTURE de ce célèbre établissement aura lieu le 1er juin. Les bâtisses ont été réparées et meublées d'une manière qui ne laisse rien à désirer sous le rapport du comfort et de l'élégance. Les propriétaires n'ont rien négligé pour rendre le séjour des WHITE SULPHUR SPRINGS agréable à leurs pensionnaires, qui y trouveront un exprès, bureau de poste, un bureau de télégraphe, etc., etc. Le corps de musiciens de l'Académie Navale d'Annapolis, Md, a été engagé pour la saison.

Les voyageurs quittent le chemin de fer A. W. & O à Big Tunnel, et se rendent aux Sources (qui sont à un mille et demi de là) par un embranchement. 23mai—m.

Théatre de l'Opéra.

LE Directeur de l'Opéra demande pour la saison 1874-1875 des premiers et seconds violons et altos. S'adresser à M. E. MOMAS, chef-d'orchestre, à l'Opéra, entrée rue Toulouse. Nouvelle-Orléans, 21 mai. 21mai—7f

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

AUGUSTE COUTURIE,

9----Rue St.-Louis----9

Seul Agent pour la vente des Champagne Chs. Heidsieck & Co., Cognac d'Eug. Grégoire & Co., Genièvre de Houtman & Co., Double Ancre.

—Offre à vendre—

Cognac J. & F. Martell de 1870, 1865, 1863, 1860, 1858, 1856 et S. O. P.

Vins Rouges de Ludon, St-Vivier et St-Sauveur. 15fév—6m

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE (approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE, (AGENT.)

A vendre chez: QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée. CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et VINCENT BATTOLARA, No 18 rue Dumaine. 22 oct—1an 3tps

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS ET Toutes sortes de Produits de l'Ouest, Aux Magasins Bleus, Coin Vieille-Levée et Bienville, 17 juil 72—1 an. Nlle-Orléans.

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné. (BREVETÉ S. G. D. G.)

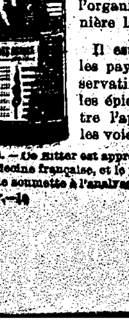

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays. 12fév—1a

En douane et en magasins, d'importations directes.

P. E. BRULATOUR.

900 barriques vin rouge, 40 barriques vin blanc, 2006 caisses blancs et rouges, de qualités ordinaires et supérieures des marques A. Morin et J. H. Wustenberg, Bordeaux.

150 caisses Bourgogne rouge et blanc,
200 caisses Chateau Giscours Pescatore,
40 quarts et 800 octaves Sherry supr. Haurie & Pemartin.
500 caisses Castil soap,
200 caisses Kirsch et Absinthe Pernod & Berger,
2 puncheons Jamaica Rum.
2 pipes, 6 do demi, 20 do quarts — Genièvre "Imperial Eagle," J. A. J. Nollet.
5 demi pipes, 160 quarts, 80 octaves, 600 caisses — Brandy de diverses années, Otard Dupuy & Co., Pinet Castillon & Co., J. Denis, Hy. Mounié & Co. — Cognac
400 barils Pale Ale, 50 do Extra stout — Wm Younger & Co., Edinburg.
1200 caisses Sardines, premières marques, 1/2 et 1/4; Liqueurs assorties, Olives, Câpres, Huiles, Champignons, Petits Pois, Moutarde de Louit & Co., etc.

A vendre par P. E. BRULATOUR. 24 mai—24,26,27

Quartier-général des Eaux Minérales.

139....RUE DU CANAL....139

Bâtisses Touro, près la rue Bourbon.

En mains, une grande variété d'EAUX importées et du pays.

SELTZ, BITTER WATER, VICHY, CONGRESS, BLUELICK, BLADON, GETTYSBURG, BETHESDA, MICHIGAN MAGNETIC, Etc, Etc.

FREDERICKSON & HARTE, 139 rue du Canal. 24 mai—3f—PP.

AVIS Aux détenteurs de bons de l'Etat de la Louisiane.

Avis est donné à tous les détenteurs de bons de l'Etat de la Louisiane, d'une émission quelconque, que conformément à une loi de l'Assemblée Générale, approuvée le 24 janvier 1874, et connue généralement sous le nom de "funding bill," le bureau de liquidation désigné dans la dite loi a été dûment organisé et a fait préparer des bons consolidés d'une série uniforme, équivalant en montant à soixante pour cent de tous les bons (non payés) de l'Etat, ayant quarante ans à courir et portant intérêt à raison de sept pour cent l'an. Le bureau sera prêt, à dater du 1er juillet 1874, à échanger les dits bons pour tous les bons et mandats valides et qui n'ont pas encore été payés—à les échanger de la manière et sous la forme indiquées dans la dite loi. Les détenteurs pourront présenter leurs bons, après la dite date, à une époque quelconque. L'échange se fera à la Nlle-Orléans, aux bureaux des commissaires, et à New-York, aux bureaux de l'agent de l'Etat.

Des exemplaires authentiques du "funding bill" seront fournis aux parties intéressées, sur demande adressée à l'hon. P. G. Deslonde, Secrétaire du bureau de liquidation, Nlle-Orléans, Lne.

WM. P. KELLOGG, Gouverneur de la Louisiane et Président du bureau de liquidation.

P. G. DESLONDE, Secrétaire d'Etat et Secrétaire du bureau de liquidation. 22mai au 1juil

AGRICULTURAL AND MECHANICAL COLLEGE of the STATE OF LOUISIANA.

Bâtisses de l'Université, au coin des rues Commune et Baronne, Nlle-Orléans.

AVIS AUX CANDIDATS DEVANT ETRE ADMIS.

Les étudiants qui désirent se faire admettre dans cette institution se présenteront pour le moment, au DR. JAMES BURNS, tous les matins, excepté le dimanche, de 10 heures à midi, à l'effet de subir un examen. Les examens auront lieu dans la salle de l'Académie des Sciences.

La loi exige que les élèves, pour être admis, habitent l'Etat, soient âgés d'au moins douze ans et aient une bonne éducation anglaise. Le cours comprendra, principalement, les arts et les sciences applicables au progrès de l'agriculture et de l'industrie, sans que les études classiques soient négligées.

Une école de dessin et une école de chimie pratique et agricole ont été organisées pour une session d'été.

La presse de l'Etat est priée de répandre ces renseignements dans les paroisses.

THOS. NICHOLSON, D. M. Président du comité d'instruction. 12mai—1f

Avis aux contribuables.

Département des finances, Hôtel de Ville—Nouvelle-Orléans, 16 mai 1874.

LES comptes de la taxe de la ville de 1874 ayant été préparés et achevés au taux de deux et demi pour cent conformément à une loi adoptée à la dernière session de la Législature, le département est maintenant prêt à recevoir les montants de ces comptes, au comptant, ainsi que l'exige la loi.

Les contribuables n'ont qu'un temps limité pour payer leurs taxes, attendu que tous les comptes qui n'auront pas été payés avant le 15 juin 1874 seront remis à l'avocat de la ville, lequel les percevra le plus tôt possible, et les contribuables devront payer les frais et les pénalités autorisés par la loi.

Il est conséquemment de leur intérêt de s'acquitter immédiatement.

LOUIS SCHNEIDER, Administrateur des Finances. 17mai—

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

TAXES DE VILLE ET D'ETAT des années écoulées sont payées aux taux les plus bas possibles, par BARNETT & CAMMACK, Courtiers, Au No 12 de la rue Carondelet. 10 mai—1m

LICENSES. Avis aux Contribuables.

BARNETT & CAMMACK COURTIERS.

AU No. 12 de la rue Carondelet, continueront à payer, aux taux les plus bas possible, les taxes d'Etat et les taxes de ville. Ils achètent et vendent toute espèce de scrips d'Etat, de ville et d'écoles. 29avril—1m

Entrepôt de Tapis et de Toiles Cirées. ELKIN & Co.

Au No 168, de la rue du Canal.

Reçoivent en ce moment, des Nattes Canton Fantaisie, des Toiles Cirées et de Stores, de genres nouveaux et élégants.

Des Tapis de toute espèce, qu'ils vendent à des prix réduits. 12mai—1m PP.

E. BOISSET, TAPISSIER,

135....rue Royale....135

LA seule fabrique d'élastiques pour meubles en Louisiane. Sommiers élastiques sur commande de $25 et au dessus garantis. Matelas sur commande, etc., etc. Réparation de meubles en tous genres, le plus bref délai. Les tapissiers et marchands de meubles sont invités à venir examiner mes élastiques avant de faire leurs achats ailleurs. 12mai—1m.

AUX ETRANGERS.

LES ETRANGERS (français, allemands, italiens et autres) ayant des réclamations contre le gouvernement des Etats-Unis pour propriétés prises pendant la guerre, peuvent en recouvrer le montant en s'adressant à J. G. EUSTIS, Avocat, commissaire des Etats-Unis, No. 33 de la rue Carondelet, N. O. Boîte 2027 du bureau de la poste. 10mai—3 m.

Ecole Classique et Commerciale, L. A. de MONTLUZIN, Directeur.

CETTE Institution est actuellement transférée à la Baie St-Louis, près de l'hotel Stockton, et reçoit des élèves internes aux prix suivants:

Cours Elémentaire, tout frais compris,	$300 par an
" Commercial, " "	$360
" Classique, " "	$420
Frais d'entrée (extra charge)	10

Pour tout renseignement s'adresser à L. A. de Montluzin, Baie St-Louis.

13 mai—1m. Baie St-Louis, 13 mai 1874.

Bureau pour le Placement des ACTIONS DU Milneburg Railroad Company.

LE soussigné annonce au Public qu'il est prêt à recevoir les souscriptions pour le Railroad, et à donner toutes les informations désirables.

Nouvelle-Orléans, 14 mai 1874. F. FERNANDEZ. Bureau, Nos. 101 et 103, Coin Conti et Passage de la Bourse. 14 mai—1m

ANT. CARRIERE. O. CARRIERE. E. L. CARRIERE

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c. No. 43, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huiles d'olives.

Avances libérales, sur consignations, à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux. 23mars—4m

Pois de la Caroline.

2000 sacs CAROLINA CLAY PEAS, en magasin et à vendre en quantités à la convenance des acheteurs, par JOHN B. LAFITTE & CIE. 157, rue Gravier. 8avril—1m.

AVIS PUBLIC. Comité de Distribution.

DUNCAN F. KENNER, Chairman, J. M. SANDIDGE, ROBERT HARE, H. F. JOUBERT, A. G. OBER, T. D. MILLER, JAMES LEWIS, JOHN R. CLAY.

Le comité s'assemble chaque jour à 10 heures A. M. au No 23 rue Carondelet. Toute demande de secours, soit verbalement ou par écrit, doit être faite au comité, par l'entremise du chairman, au bureau du comité. 23avril—PP

AVIS PUBLIC. Comité de Secours en général.

HON. LOUIS A. WILTZ, Maire, Chairman et Trésorier.

JOHN PHELPS, DUNCAN F. KENNER, ROBERT HARE, S. JAMISON, J. U. PAYNE, T. L. AIREY, J. M. SANDIDGE, A. G. OBER, D. LANAUX, T. D. MILLER, B. F. JOUBERT, J. H. OGLESBY, JAMES LEWIS, JOHN R. CLAY.

Le comité s'assemblera au Salon du Maire le vendredi de chaque semaine, à 7 heures du soir. 23avril—PP

PATRONS OF HUSBANDRY. Districts Inondés.

Les présidents des GRANGES subordonnées sont invités à convoquer des assemblées immédiatement et envoyer une liste de tous les membres qui ont besoin de secours. Ils voudront bien faire savoir tout ce dont ils ont besoin, car on croit que nous recevrons de l'aide de tous les patrons des Etats-Unis. On pense pouvoir trouver, sur les hautes terres, des semences pour les personnes que les eaux empêchent de faire une récolte. Il faut donner exactement les noms, la localité et le nombre de celles qui désirent être transportés ailleurs; faire savoir l'espèce et la quantité de grains dont ont besoin celles qui désirent rester où elles sont. Les patrons sont priés de veiller à ce que les demandes ne viennent que des personnes qui sont réellement dans le besoin, et de donner une liste des fermiers de la localité qui ont besoin de secours.

Le comité exécutif des Granges de l'Etat se réunira dès que les ports et les chemins de fer auront été réparés et les demandes lui seront alors soumises par le soussigné.

N. D. WETMORE, Secrétaire des Granges de l'Etat. Tiroir 492 du Bureau de Poste de la Nouvelle-Orléans. 1mai—1m

AYANT VENDU MON INTÉRÊT dans la Boutique de Barbier No 36 rue St-Charles, à mon ancien associé, M. CHARLES TROUILLY, je fais savoir à mes anciens habitués que j'ai transporté mon établissement de l'autre côté en face, et que je suis actuellement le seul propriétaire des deux Boutiques de Barbier connues sous la dénomination de ST-CHARLES, dont l'une est au premier étage et l'autre près de l'entrée pour les Messieurs sur la rue St-Charles. Dans ces deux établissements je porterai toutes mes attentions habituelles aux personnes qui me favoriseront en m'accordant leur patronage. 9mai—1m. DMJ BAPTISTE.

Empire Parish Packet Company.—L'élection annuelle de directeurs de cette Compagnie est à lieu le LUNDI, 1er juin 1874, aux bureaux de la Compagnie, No 125 de la rue Decatur. A. P. KIP, Secrétaire. 22mai jus. 1er juin.

A l'Enseigne de la Grosse Pipe. P. E. SARRAZIN,

Marchand de TABAC à Fumer, Priser et Chiquer.—PIPES, etc.

RUE DECATUR (anciennement Vieille Levée), 280, entre Ursulines et Hopital. 29avril—1m

AUGUSTE CARROUCHE,

SUCCESSEUR DE F. P. DUCONGE.

39....Rue de Chartres....39

VIENT de recevoir et offre à vendre à des conditions libérales, un assortiment complet de médicaments français parmi lesquels:

Huile de foie de Morue. De Jongha, Fauré, Hogg, Chevrier.
Vins. Quinium, Abbadie au quinquina, Moltier, de Pepsine Boudault, de Seguin.
Perles de Clertan. Assafoetida, Castoreum, Ether, Therebenthine, Valériane.
Granules. Acide arsenieux, Digitaline, Cicutine, Valérianate d'atropine, Aconitine.
Sirops. Aubergier, Briant, Gally, Lamouroux, Bonjean, Churchille, Pepsine, Mouchevan, Digitale, Portal et autres.
Antiglaireux. Taquar indien.
Capsules. Mothes, Raquin, Ricord, Mathey Caylus, Matico, Clarke.
Cigarettes contre l'Asthme. Levasseur, Espic, Indiennes Grimault, Ducros Elexir.

Pilules.—Blancard, Vallet, Frank, Colbert, de Santé, Laville. Dragées.—Collas, Pelletier, Gelis Conté. Injections.—Brous, Ricord, Matico, Cadet. Agence du Sirop Pectoral Balsamique de Duconge. 24avril—1m.

Hotel et Restaurant A EST PASCAGOULA.

LE soussigné ayant acquis l'établissement si populaire de O'Neil Hall, situé sur le bord de la mer, à Est Pascagoula, annonce respectueusement à ses amis de la Nouvelle-Orléans et au public en général, qu'il en fera l'ouverture le 25 courant. La cuisine de la maison est excellente.

Prix: Par mois, $?; par semaine, $15; par jour, $2 50. Réduction libérale pour les domestiques et les enfants.

Il y a, à l'usage des pensionnaires, de belles cabanes à bains et tous les autres agréments que peuvent souhaiter ces derniers. 24mai—2m JOS. PACTEAU.

L'Hôtel de la Grand'Ile.

S'ouvrira le 6 Juin, pour la saison de 1874. CET EXCELLENT ENDROIT DU SUD on y prend les VÉRITABLES BAINS DE RESSAC.

Prix de la pension: $50 par mois, $15 par semaine, $3 par jour. Conditions libérales pour les familles et les personnes qui passent l'été à l'hôtel. Il y a maintenant une nouvelle et excellente route (le chemin de fer de la Louisiane et du Texas de Morgan) jusqu'au bayou des Allemands, et de là, par le bateau à vapeur Bossier, jusqu'à l'établissement. On voyage le jour. Pour plus de détails s'adresser à MM. C. A. Whitney & Co. et voir les petites affiches. 16mai—3m B. MARGOT. Propriétaire.

HOTEL DE L'EUROPE, A Biloxi.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il vient de réparer son établissement et qu'on y trouvera, à des prix modérés, tout le comfort désirable. Il se recommande aux voyageurs et aux touristes de la Nouvelle Orléans. 8mai—4m

HOTEL CASTIGLIONE A PARIS.

12....RUE CASTIGLIONE....12 Près des Tuileries.

Appartements et chambres meublés. Excellente table et service irréprochable. S'adresser au bureau de l'Abeille pour plus amples renseignements. 10mai—1mois

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15....RUE ROYALE....13 et 15 Entre les rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit. 25déc—1an

Propriétés à vendre et à louer.

Excellente Occasion.

A VENDRE, pour cause de changement d'affaires, un café favorablement connu et situé en face du Marché français. Pour les conditions, s'adresser à M. J. P. L. Henry, à la grocerie rue Poydras, No. 281, coin Franklin. 1mai—6f

A Vendre.

LE FONDS D'UN MAGASIN DE DRY GOODS très bien achalandé et situé encoignure Bienville et Marais. Pour les conditions s'adresser No 61, rue Tchoupitoulas. 21 mai—6t

POSITION TRES CONVENABLE pour magasin de marchandises sèches et résidence de familles, A LOUER, Située à l'angle des rues Royale et St-Philippe.

LE magasin établi depuis de longues années à l'angle des rues Royale et St-Philippe, avec étagères, comptoirs, gaz et installations complètes à louer à bas prix à un bon locataire. Cette maison a été continuellement occupée comme magasin de marchandises sèches depuis dix-sept ans, et jouit, par sa position, d'une réputation bien établie. On pourra en prendre possession au 1er Juin.

—AUSSI—

Les appartements de résidence au premier étage ayant des entrées séparées, composés de huit pièces éclairées au gaz, chambre à bains et toutes les installations dans le genre moderne. On les louera séparément ou le tout ensemble.

S'adresser à T. GANZIGER. 20mai—1m. No 203, rue du Canal.

THE LABORING HOMESTEAD and Co-Operative Association of Louisiana,

OFFICIERS:

ARISTIDE GERARD....Président
EMILE DEBUYS....Vice-Président
DUSUAU HALPHEN....Secrétaire
ULGER LAUVE....Trésorier

BUREAU DES DIRECTEURS: Jules Tuyes, Jean Langles, Alphonse Tertrou, Danville L. Kernion, P. Cyprien Ricard, Wm. B. Schmidt, Chas. Nathan, Emile DeBuys, Aristide Gerard.

COMITÉS: Organisation—E. DeBuys, J. Tuyes, C. Nathan. Finances—A. Tertrou, J. Tuyes, D. L. Kernion. Terres et Fermes—A. Tertrou, D. L. Kernion, P. C. Ricard. Magasins co-opératifs—W. B. Schmidt, E. DeBuys, J. Langles. Règlements—E. DeBuys, J. Tuyes, Charles Nathan.

BUREAU DE L'ASSOCIATION: Triangle Building, au pied des rues Canal et Commune, 18 déc—3m

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 25 MAI.—CLASSE No 123.

54	51	47	20	28	50	44	23	33	48	5	75

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature Nouvelle Orléans, Louisiane, ce 25 mai 1874.

E. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

Méfiez-vous des fausses Loteries.

Compagnie du Chemin de Fer de la rue du Canal, du Parc de la Ville et du Lac,

AU NO. 26, RUE ST-CHARLES.

OFFICIERS—J. S. SMITH, Président. J. H. HANDY, Vice Président.

DIRECTEURS. WILLIAM HENRY, W. H. BELL, J. S. SMITH, WM. FAGAN, JOS. RAMOND, T. H. HANDY, R. M. HARRISON, Secrétaire.

Des livres de souscriptions pour le reste des actions sont ouverts, aux bureaux de la Compagnie; au bureau T. H. HANDY, No. 14 de la rue Royale, et à celui de J. S. SMITH, No. 73 de la rue Front. Nouvelle-Orléans, 10 mai 1874. 12 mai—12t.

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

No 281 de la rue Julia.

Bureaux de l'agent Spécial pour le Fret. Nlle-Orléans, Lne, 7 mai 1874.

AVIS SPÉCIAL AUX EXPÉDITEURS.

LA COMPAGNIE reçoit du fret pour toutes les stations de chemins de fer et toutes les villes du Nord, de l'Est et de l'Ouest, excepté pour l'Arkansas.

Un contrat spécial devra être fait avec J. G. MOREY, (agent chargé des contrats) au No 24 de la rue du Camp, pour l'expédition du fret jusqu'aux points désignés et ceux situés à l'est de Meridian et au sud d'Atlanta. Chaque expédition devra être accompagnée d'une copie du contrat.

Le fret doit être marqué lisiblement et porter, en plein, le nom du consignataire et le lieu de destination.

La poudre et l'huile de charbon sont reçus les lundis.

E. A. BURKE, Agent pour le frêt. 8 mai—

Avis aux actionnaires de l'Association d'assurances de la Nouvelle-Orléans. Vous êtes respectueusement invités à vous présenter au Bureau No 102 rue du Canal, munis de vos certificats d'actions d'ancienne émission ($100 l'action), pour recevoir en échange des certificats de nouvelle émission ($20 l'action), conformément à l'Article III Section 1 de la Charte amendée, adoptée le 19 mars 1874. Nouvelle-Orléans 12 mai 1874. G. LANAUX, secrétaire. 12mai—1m

JNO. G. WIRE, ENCANTEUR.

EMMAGASINAGE DE MEUBLES, &c., Au No 169, de la rue Poydras.

LA maison de change du transfert, de l'emballage, de l'expédition et la réparation ou de l'emmagasinage des meubles et des objets de ménage, à des prix modérés. S'adresser au FURNITURE AUCTION MART, No 169, de la rue Poydras. 6mai—1m

MARCHANDISES SECHES POUR DU COMPTANT

Les marchands de la ville et de la campagne sont informés que la maison C. Jaubert & Co.

20....CHARTRES....20

Reçoit journellement des marchandises achetées aux encans de New York pour du comptant et qu'elle vend de même à un bon marché exceptionnel.

Les acheteurs au comptant se souviendront du No. 20, DE LA RUE DE CHARTRES, NOUVELLE ORLEANS. 1avril—2m PP DMVa1m.

46....RUE DE CHARTRES....46

M. BOCHET,

Vendra, au-dessous des prix de New York, tout son grand stock de hautes nouveautés D'ARTICLES DE MODES

Reçu de France par les steamers français "Amérique" et "Europe."

A 50 pour cent Au-dessous des prix précédents, baisse incroyable. Il faut que tout ce fort stock soit vendu promptement, sans considération de prix coûtant, avant son départ pour France, à la fin de mai.

400 caisses Chapeaux de Paille d'enfants, fillettes, demoiselles et dames.

400 caisses Pailles Dernier genre;

800 cartons Fleurs Beau choix;

1000 cartons Rubans Gros Grains, Gros Grain moiré, fantaisie, satin, Taffetas bien assortis en couleur et en numéros depuis le No 4 jusqu'au No 40. 7fév—4m

ON désire que les 5000 dames de la Nouvelle-Orléans qui visitent l'économie pendant la gêne financière actuelle, sachent que des machines à coudre de TOUS GENRES peuvent être louées à $1.00 par semaine, et que, après un certain temps, la somme payée pour louer la machine sera payée pour l'une machine neuve. Nous louons, l'échange de machines neuves pour de vieilles. Nous réparons toutes machines de tous genres. Nous avons les meilleures aiguilles et huiles ainsi que des améliorations pour toutes les machines. Nous avons voir adresse au GREGG'S STEAM SEWING MACHINE DEPOT, No. 4 rue Bourgogne, près Canal. 10mai—1m

JOHN G. WAGNER,

A L'ENSEIGNE DE LA "BOTTE ROUGE" Angle des rues Ursulines et Dauphine.

BOTTES, SOULIERS ET BOTTINES, 27mars—au 12 juillet. A bon marché!

ERNEST CABAUD,

Fabricant de Chaussures à Vis, RUE DAUPHINE No. 60, entre Bienville et Conti.

SYSTÈME BREVETÉ PERFECTIONNÉ

C'EST donc par le moyen de ce système que Mr. Cabaud peut fabriquer des chaussures très élégantes et solides et les vendre à des prix très modérés. 7avril—1an.

PIERRE PAVIA

Fabricant de Chaussures à vis. PREMIÈRE FABRIQUE DU SUD. Au No. 153 de la rue Royale, entre les rues St-Pierre et Toulouse.

INVENTEUR breveté et fabricant de chaussures à vis métalliques. Elles ne peuvent pas être dévissées; elle ont remporté le premier prix à la Foire de l'Etat de la Louisiane, la médaille en or en 1872 et la médaille en argent en 1873. avril—1an

BEAUX MEUBLES AUX PRIX COURANTS.

Désirant nous retirer des affaires, nous offrons, AUX PRIX COUTANTS, tout notre stock de beaux meubles de chambres à coucher, salons et salles à manger, bois de rose, en acajou et noyer. D. KELRAM & Co. Au No. 36 de la rue Royale. 5 avril—3m.

A. Billet & Co.,

FONT savoir au public qu'ils ACHETENT DES MEUBLES neufs et de seconde main. Les personnes qui désirent vendre leurs meubles trouveront plus d'avantage à s'adresser à leur agent, M. Miramon, au No. 25 de la rue St-Louis, que de les vendre à l'encan. M. Miramon se charge également des déménagements des meubles, matelas à ressorts faits sur commande à $25. 30 avril—6m.

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres au Bureau de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés à toutes les heures du jour. 12juil—1an

Grande amélioration de l'art du Dentiste.

J. A. CASADAVANT, D. D. S., CHIRURGIEN-DENTISTE,

No. 1, rue Remparts, Encoignure Canal.

A l'honneur de faire savoir à ses clients et au public qu'il a un nouveau procédé, pour poser les dents artificielles avec une succion nouvelle. Ce procédé empêche les rateliers de vaciller dans la bouche et les retenant solidement au palais, ce qui facilite ment être appliqué aux vieux rateliers qui restent dans la bouche et en peut les ôter à volonté.

Extraction de dents sans douleur avec le chloroforme ou le nitrous oxide gas. Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol. 11 avril—1y

Avis Important.

Le Docteur DUPERRON, dentiste, a l'honneur de faire savoir à ses clients et à toutes personnes qui portent des rateliers de dents artificielles, qu'il vient d'obtenir une licence, pour employer le nouveau procédé au moyen duquel les rateliers restent dans le palais sans qu'ils tombent d'eux-mêmes, ce qui permet à chacun par ce moyen de se convaincre de ses propres yeux en allant à son cabinet, rue Bienville No 62, encoignure Royale. 4avril—

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Stacker.

APPARTENANT A MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles. E. F. LAVILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire, No. 16 rue Union. 24 oct—73—1 an.